

Logement étudiant

À quoi sert l’offre ?

Cette offre facilite l’accès au logement étudiant, notamment en Île-de-France, grâce à des partenariats et aides spécifiques.

Qui peut en bénéficier ?

Les enfants étudiants de : postiers actifs, retraités, veuves et veufs de postiers, certains tuteurs d’enfants orphelins.

Justificatifs à fournir

Justificatif d’études, dossier de location, justificatifs familiaux et administratifs selon la situation.

Offre principale

Résidence étudiante Jacques Restignat – Cachan

Autre partenariat

Logements étudiants Nexity Studéa.

Montant ou niveau d’aide

L’aide mensuelle dépend du quotient familial et peut aller de 75 € à 300 € par mois.

Montant ou niveau d’aide

200 € de réduction sur les frais administratifs pour tout contrat de location d’une durée minimale d’un an. Gratuité des frais administratifs pour les séjours d’une durée inférieure ou égale à 6 mois.

- La demande doit être faite auprès de la Résidence Jacques Restignat
- Adresse : 36, avenue du Président Wilson, 94230 Cachan
- Tel : 01 84 23 22 84
- Email : cachan_restignat@twentycampus.com
- Pour informations : 03 20 12 25 89
- Descriptif des résidences accessibles www.twenty-campus.com

- La demande doit être faite auprès de Nexity Studea
- Tel : 04.37.91.25.42
- Email : resa-studea@nexity.fr
- Descriptif des résidences accessibles www.nexity-studea.com

À retenir

L’aide au logement étudiant vise à réduire le coût du logement des enfants étudiants de postiers ou ayants droit.

Important

Pour toute autre demande concernant le logement, **rapprochez-vous du Service Logement de La Poste**

Plus d’infos